

Le ministère de l'Éducation exige que chaque école vérifie le lieu de résidence de chaque nouvel élève. Comme votre enfant a récemment été admis à Vanguard, nous sommes tenus de procéder à cette vérification.

Nous profiterons de votre présence lors de la rencontre de parents pour nous aider à nous conformer à cette directive en nous présentant **deux documents** parmi les suivants :

- carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ);
- permis de conduire au Québec;
- compte de taxe scolaire ou municipale;
- acte d'achat de la propriété résidentielle qui indique le nom du propriétaire;
- facture ou état de compte récent d'une compagnie de téléphone;
- facture ou état de compte récent d'une compagnie d'électricité;
- facture ou état de compte récent d'une compagnie de câblodistribution;
- preuve récente d'une compagnie d'assurance habitation;
- preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise;
- relevé de compte bancaire au Québec, relevé de carte de crédit;
- avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
- relevé d'emploi (relevé 1);
- avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ);
- relevé d'impôts fonciers RL-4;
- preuve d'assurance privée au Québec;

La secrétaire du secteur de votre enfant vous accueillera et fera la vérification de ces dits documents.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration!